

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### DATE DE SEANCE

1<sup>er</sup> avril 2025

### DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

### DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

**33**

PRESENTS

**22**

PROCURATION(S)

**10**

VOTANTS

**32**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Mme Jeanne POUHÉ  
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

### Délibération N° 08

#### CRÉATION DE L'ÉQUIPEMENT PUBLIC NUMÉRIQUE « LA ROTONDE »

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal :

**Un nouvel espace numérique au cœur de Val-de-Reuil  
Une transformation ambitieuse pour un accès renforcé au numérique**

Récompensée de 5 arobases par l'Association *Villes Internet*, Val-de-Reuil multiplie les initiatives et confirme son statut de ville innovante et engagée en faveur de l'inclusion numérique.

La Municipalité souhaite poursuivre cette ambition avec l'ouverture prochaine d'un nouvel espace numérique entièrement dédié à la diffusion des technologies et des compétences digitales. Situé en plein centre-ville, au croisement de la rue Grande et de la place des 4 Saisons, ce nouveau service public du numérique allie modernité, accessibilité et innovation. Depuis l'acquisition en 2020 de l'ancien bar de la Rotonde, des travaux de rénovation d'envergure ont été menés. Après une première phase de désamiantage et de curage en 2021, le site a été entièrement transformé en 2024 pour offrir un espace à la pointe. Les travaux d'aménagement, d'un coût total de 324 000€, ont bénéficié de financements émanant notamment de l'État (324 000€), du Département de l'Eure (116 769€) et de l'Agglomération Seine-Eure (65 000€).

Actus de réception en préfecture  
09/21/2024 09/23/2024 09/23/2024-09/24/2024  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

## **La Rotonde – un espace numérique plus moderne, plus accessible, plus écologique**

Pensé pour être un espace accueillant et adapté à tous les publics, ce nouvel équipement bénéficie d'une architecture entièrement revisitée :

- Une salle circulaire baignant dans la lumière grâce à de nouvelles ouvertures,
- Une isolation renforcée et une toiture végétalisée pour une gestion optimale de l'eau et de la chaleur,
- Un chauffage assuré par une pompe à chaleur réversible, pour un confort thermique toute l'année.

Doté de 20 postes informatiques accessibles en libre consultation ou en formation encadrée, cet espace vise à accompagner tous les citoyens de 5 à 99 ans dans leur montée en compétence numérique. Un sous-sol dédié à l'e-sport complétera cette offre, avec une capacité initiale de 5 postes, pouvant doubler selon l'engouement des utilisateurs.

## **Un espace numérique pour tous**

Face aux enjeux du numérique, la municipalité a défini 5 axes prioritaires pour ce nouvel espace :

- **L'inclusion numérique pour tous** : Accès aux outils et formations pour les publics les plus éloignés du numérique (seniors, personnes en situation de précarité, jeunes accompagnés par la Structure Info Jeunes...).
- **La formation et l'accompagnement** : Ateliers pratiques, formations aux outils numériques, sensibilisation au cyberharcèlement et aide aux démarches administratives en ligne.
- **L'égalité d'accès à l'information et aux services** : Aide à l'accès à l'emploi, à la culture et à l'éducation par le numérique.
- **Le soutien à l'innovation et à la création** : Favoriser l'entrepreneuriat et la création numérique en offrant des ressources pour les porteurs de projets.
- **La cybersécurité et la prévention** : Ateliers sur la protection des données personnelles et la sensibilisation aux risques en ligne.

Ce nouvel équipement est une véritable opportunité pour Val-de-Reuil et ses habitants. Plus qu'un simple lieu d'apprentissage, il deviendra un véritable centre d'initiatives numériques, favorisant l'échange, la création et l'inclusion pour tous.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants liés à son évolution.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

